

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 10

Artikel: Au Japon : conférence triennale de la F.I.D.U.

Autor: S.Ch.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1900

La
photo
du
mois



C'est vers 1900 que le rôle de la ménagère a été défini, une fois pour toutes, dans notre Code civil, élaboré dès 1892 par le professeur Eugène Huber, présenté aux Chambres fédérales en 1904, voté par elles en 1907 et entré en vigueur en 1912.

Photo envoyée par Mme Hélène Perrenoud. Rigoulot, Mireval 53, 2400 Le Locle. Prise vers 1870, elle représente grand-maman Perrenoud et ses élèves. Qu'elles ont donc l'air appliqué et docile, ces petites filles locloises !

84 CODE CIVIL, LIV. II, TIT. V

TITRE CINQUIÈME

DES EFFETS GÉNÉRAUX DU MARIAGE

II. Du mari.

Art. 160. Le mari est le chef de l'union conjugale. C. 162, 274, al. 2, 331, 352.
Il choisit la demeure commune et pourvoit convenablement à l'entretien de la femme et des enfants. C. 25, al. 2, 159, al. 2, 169 et s., 183, chif. 1, 192, al. 2, 246, 275 et s., 293.

III. De la femme.

Art. 161. La femme porte le nom et acquiert le droit de cité de son mari. C. 22, 29, 149.
Elle lui doit, dans la mesure de ses forces, aide et conseil en vue de la prospérité commune. C. 159 al. 2.
Elle dirige le ménage. C. 163 et s., 169 et s.

2. Pouvoirs exceptionnels.

Art. 166. La femme ne peut exercer des pouvoirs plus étendus qu'avec le consentement exprès ou tacite du mari. C. 163, al. 2; cfr. 208, chif. 3, 221, chif. 3, 243, al. 1.

C. Profession ou industrie de la femme.

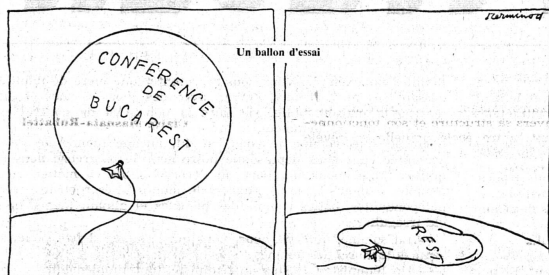
Art. 167. La femme a le droit, quel que soit son régime matrimonial, d'exercer une profession ou une industrie avec le consentement exprès ou tacite du mari. C. 191, chif. 2, 207, chif. 8, 220, chif. 9, 245, al. 2. LP 68 bis.

A vous !

Photographiez les objets qu'utilisaient vos grands-mères, envoyez à la rédaction toutes les photos ou gravures 1900 que vous trouvez.
Tout envoi publié sera récompensé d'un abonnement gratuit.

Conférence mondiale de la population à Bucarest, août 1974

Cette année Notre Planète aura
80 000 000 de bouches de plus à nourrir...



Chaque mois de cette année, 10 millions d'enfants naîtront à travers le monde, et 8 millions de personnes mourront.

Les enfants naissent ignorant leur couleur, richesse ou pauvreté, mais les deux tiers d'entre eux seront issus de parents démunis, et une moitié d'entre eux de parents vivant dans la misère la plus totale.

Préparer un nouvel équilibre démographique dans le monde, tel était le but de la Conférence de Bucarest. Mais la démographie est une science de Blancs...

"Ce sont les gens qui font des enfants, pas les Etats", a tenu à rappeler à la conférence M. Rafael Salas, di-

recteur du Fonds des Nations Unies pour la population.

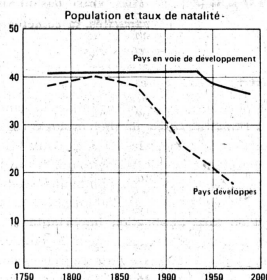
Mais quand les enfants ont été mis au monde, les Etats doivent les éduquer, les loger, leur trouver des emplois. D'où l'ambiguïté de cette étrange conférence, qui pendant deux semaines a été tirée à hue et à dia entre la science et la politique, le cynisme et l'utopie.

Que s'est-il passé ? Dans les pays évolués qui n'ont aucun mal à contrôler leur population, ces efforts ont aidé à répandre une nouvelle morale sexuelle, à libérer les femmes de la tutelle masculine. La célèbre ethnologue américaine Margaret Mead, et Betty Friedan, distribuaient des badges affirmant "Ton corps est à toi".

Un écrivain français, Mme Françoise d'Eaubonne, faisait circuler une pétition appelant les femmes à la grève de la procréation. Au nom du féminisme et de l'écologie réunis.

LE DRAME DU TIERS MONDE

C'est là que l'échec a été complet. Quand les Américains prêchent la limitation des naissances, on les soupçonne de chercher à affaiblir de nouvelles nations indépendantes. Pourquoi l'équilibre a-t-il été si brusquement rompu, alors que la population mondiale restait remarquablement stable depuis des millénaires ? Tout simplement parce que les découvertes de la médecine, la diffusion de l'hygiène ont fait baisser les taux traditionnels de mortalité. Même en Afrique ou en Inde, l'espérance de vie a passé de 30 ans à 50 et bientôt 60 ans. Les taux de fécondité n'ont pas eu le temps de s'adapter.



LA SAGESSE DE L'ESPÈCE

Faisons une comparaison avec le monde animal : en 1859, on introduisait 12 couples de lapins en Australie. En six ans, les conditions étant idéales et les ennemis naturels inexistant, ils étaient 20 millions. Un fléau !

Or, on a constaté qu'en période de sécheresse les mâles ne "fréquentent" pas, assurant ainsi le contrôle des naissances.

On constate cette même recherche d'équilibre naturel chez les éléphants, les oiseaux ou même les poissons.

UNE AFFAIRE D'ODEUR

Un Viennois, le docteur König a démontré en travaillant en laboratoire sur des rats et des souris que les animaux dégagent des odeurs anticonceptionnelles ! Lorsqu'elles atteignent une certaine concentration à l'intérieur d'un groupe, elle arrête le processus de la procréation.



Au Japon
Conférence triennale
de la F. I. D. U.

La 18e Conférence triennale des femmes diplômées des Universités a eu lieu à Tokyo et Kyoto du 13 au 19 août 1974.

Ce furent 950 participantes de 38 pays qui se retrouvaient dans un merveilleux palais, au bord d'un petit lac entouré de montagnes, « Au Kyoto International Congress Hall ».

Le thème du Congrès : « Sens et mesure du progrès humain » se situait à trois niveaux :

1. « Les 19 sessions », séances obligatoires pour les déléguées, présidées à tour de rôle par la présidente, les quatre vice-présidentes et la trésorière.
Le nouveau comité fut élu pour trois ans, la présidence allant à Mme May, des Etats-Unis. Le prochain Congrès aura lieu en 1977, à Stirling, en Ecosse.
Les préoccupations essentielles reflétées dans les exposés sont : faire progresser l'idéal de l'Association et faire régresser les discriminations encore existantes entre hommes et femmes diplômées d'universités.
2. Les séminaires où se fit le travail en profondeur sur les thèmes suivants : « L'Association dans le progrès », « L'Education le long de la vie », « La qualité de la vie ».
3. Les cercles d'intérêts où des artisans, des artistes, des acteurs et des musiciens s'appliquaient à présenter les traditions japonaises.

S. Ch.



Conférence de la Jeunesse sur la population, à Bucarest, du 11 au 15 août 1974. Le groupe des guides mondiales, présidé par Mme Libo Barton, à droite, observatrice aux Nations Unies.

Lisez Femmes suisses !

Chuard & Francoz

Décoration Réparation meubles anciens
Rue du Rhône 110
GENÈVE
Tél. 28 65 72

